

## **1. Les épreuves du concours**

- Les épreuves écrites d'admissibilité
  - o ECRIT 1 : durée 4h – coeff.4  
L'éducation physique dans le second degré et le système éducatif en France de 1945 à nos jours :
    - les institutions
    - les enjeux éducatifs
    - les conceptions et les pratiques pédagogiques
  - o ECRIT 2 : durée 4h – coeff.4  
L'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le second degré :
    - les savoirs
    - l'activité de l'élève
    - l'intervention de l'enseignant
- Les épreuves orales d'admission
  - o ORAL 1 :coeff. 4  
L'épreuve sur dossier : préparation 1h – exposé 20' , entretien 40'.
  - o ORAL 2 : coeff.6
    - Epreuves physiques (coeff.3) : réalisation d'une prestation dans 4 activités sportives .  
La plus mauvaise note est coefficientée 2.
    - Epreuves d'entretien (coeff.3) : l'entretien porte sur les aspects techniques et didactiques d'une des activités sportives parmi celles retenues pour la prestation physique et fait l'objet d'une extension au groupement auquel appartient cette activité.  
Il porte complémentairement sur une activité choisie par le jury dans l'un des 3 autres groupements non choisis par le candidat .
  - o ORAL 3 : coeff.2
    - Epreuve physique (coeff.1) : 1 prestation parmi combat, duel , expression.
    - Epreuve d'entretien ( coeff.1) : l'entretien porte sur les aspects techniques et didactiques d'une activité appartenant aux groupements 5,6,7,8.

## **2. Le déroulement de la formation**

- La préparation aux épreuves écrites
  - o Epreuve écrite 1 :
    - 4 heures par semaine ( TD , apport de connaissances ..)
    - 5 devoirs de 4 heures
  - o Epreuve écrite 2 :
    - 4 heures par semaine ( TD , apport de connaissances ,..)
    - 5 devoirs de 4 heures

- La préparation aux épreuves orales

- o Epreuve Orale 1.

Cette épreuve orale est organisée sur la base d'un dossier rédigé par le candidat suite à un stage effectué en établissement scolaire (stage de 15 jours). Le dispositif de préparation de cette épreuve combine 3 modalités :

3. les activités en établissement scolaire :

le stage se déroule en général au mois de septembre ( changement possible), à raison de 14 à 16 heures minimum par semaine ( 2 à 3 classes différentes observées par chaque étudiant ) Les étudiants effectuent leur stage en dyade si possible.

4. la formation didactique et pédagogique :

- 2 heures hebdomadaires visant, entre autres, les thèmes suivants :
  - organisation de l'EPS dans un établissement
  - connaissances didactiques ( en liaison avec écrit 1)
  - objectifs , programmes , contenus de la discipline ...
  - méthodologie de construction du dossier
  - simulation des oraux

- simulations en groupes ou individualisées après les épreuves écrites

- o Epreuve orale 2(O2) .

Cette épreuve mesure le niveau des connaissances acquises dans les activités sportives très pratiquées au collège et lycée ( athlétisme, natation , gymnastique, sports collectifs)

Chaque étudiant devra suivre sa spécialité plus toutes les extensions proposées . Ce choix devra se faire lors de la 1ere semaine de cours à l'IUFM .

- spécialité :

16 semaines à raison de 1h30 à 2 h hebdomadaires. Les APS enseignées à l'IUFM sont les suivantes : natation, athlétisme, gymnastique, hand-ball, football.

- extension et complémentaire :

Comme pour la spécialité, chaque étudiant doit obligatoirement choisir pour sa formation une ou deux APS en complément .

- pratiques physiques O2 :

Au concours, les étudiants subissent 4 épreuves pratiques. Sur Nouméa. Il est possible, en collaboration avec le SUAPS de l'université, de s'entraîner sur 6 APS (hand , volley , basket , football, gymnastique) de février à septembre

Il est préférable de s'entraîner dans l'activité où l'on estime avoir le plus de difficulté.

o Epreuve oral 3(O3).

Le nombre important d'activités sportives pour cette épreuve rend impossible une préparation individualisée sur le territoire , seules les activités Danse et tennis de table sont proposées .